

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance spéciale tenue le 27 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 278-2021 intitulé, RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION DU CIMETIÈRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

Donné à Preissac, ce vingt-huit septembre deux mille vingt et un.

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 28 septembre 2021.

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier